

Rentes afférentes aux ordres nationaux

Rentes allouées aux titulaires d'ordre nationaux

Les militaires de rang subalterne qui ont obtenu une pension d'invalidité en vertu de l'article 7 des lois coordonnées (temps de guerre) peuvent, s'ils ont au moins 50 % d'invalidité, bénéficier d'un ordre national donnant droit à une rente dont le taux est fixé comme suit:

Distinction honorifique	Taux accordé
Ordre de Léopold II	€ 12,38
Ordre de la Couronne	€ 18,53
Ordre de Léopold	€ 24,78

Les rentes peuvent être cumulées.

RENTES ALLOUÉES AUX TITULAIRES D'ORDRES NATIONAUX		
Ordres nationaux alloués par les bénéficiaires	Montant de la rente	Nombre de titulaires
Ordre de Léopold II	€ 12,38	636
Ordre de la Couronne	€ 18,53	4
Ordre de Léopold II et Ordre de la Couronne	€ 30,91	249
Ordre de Léopold II, de la Couronne et de Léopold	€ 55,70	223
TOTAL		1108

Rentes allouées aux veuves et orphelins de titulaires d'ordre nationaux (1914 - 1918)

Lorsque la distinction honorifique a été attribuée avec palmes, le droit à la réversion de la moitié de la rente peut être accordé à la veuve ou aux orphelins.

RENTES ALLOUÉES AUX VEUVES ET ORPHELINS DE TITULAIRES D'ORDRES NATIONAUX (1914 - 1918)			
Ordres nationaux alloués par les bénéficiaires	Montant de la rente	Nombre de	
		veuves	orphelins
Ordre de Léopold II	€ 6,20	6	7
Ordre de la Couronne	€ 9,30	1	1
TOTAUX		7	8

Rentes afférentes à des ordres nationaux et allouées à des titulaires ayant ou non accompli des services de guerre

RENTES AFFÉRENTES AUX ORDRES NATIONAUX ET ALLOUÉES AUX TITULAIRES AYANT OU NON ACCOMPLI DES SERVICES DE GUERRE		
Ordres nationaux alloués par les bénéficiaires	Montant de la rente	Nombre de titulaires
Ordre de Léopold II	€ 12,38	10.971
Ordre de la Couronne	€ 18,53	219
Ordre de Léopold	€ 24,78	42
Ordre de Léopold II et Ordre de la Couronne	€ 30,91	6.577
Ordre de Léopold II et Ordre de Léopold	€ 37,16	53
Ordre de la Couronne et Ordre de Léopold	€ 43,38	106
Ordre de Léopold II, de la Couronne et de Léopold	€ 55,70	4.809
TOTAL		22.877